

Communiqué 147 →

gar
Groupement des Agents Renault & Dacia

Ensemble & Solidaires,
plus loin !

Commerce VN 🚗

octobre 2025

👍 Nouvelles règles de rémunération des VD

☑ Le GAR a enfin obtenu une **rémunération des VD à la hauteur des attentes** du réseau.

👉 **Principe de base** : un alignement des conditions de revente des VD identique au R1 et au R2, garantissant ainsi une équité et une cohérence dans le traitement des véhicules de démonstration.(parc essai)

👉 **À retenir** : au-delà de la hausse de la commission liée à la prise en compte des aides à la revente, cette nouvelle grille tarifaire s'adaptera désormais à la durée de vie du véhicule.

Exemple CLIO ESPRIT ALPINE 145	Ancien Système VD	Nouveau Système VD
PVC Client	28 300,00 €	28 300,00 €
Marge Concession	1 506,60 €	1 506,60 €
Aide Revente 9%	2 547,00 €	
Prix Facturé à l'agent	24 246,40 €	26 793,40 €
Bonus Modèle		1 500 €
Prime Reprise Fidélité		500,00 €
Prime Sortie	3%	849,00 €
Prix de revient à l'agent (avec prime fidélité)	—	23 944,40 €
Prix de revient avec prime conquête	—	23 444,40 €
Écart de rentabilité	4 053,60 €	4 355,60 € à 4 855,60 €

🚀 **Concrètement**, avec l'ancien taux fixe de 9 %, nous perdions rapidement en compétitivité sur le marché de la revente — dès la première année, l'écart devenait notable. Grâce à l'intégration du bonus modèle et des aides à la revente, nous maintenons désormais une cohérence tarifaire et une compétitivité durable tout au long du cycle de vie du véhicule.

👉 En cliquant ici : Consultez les Nouvelles règles VD - Parc Essai

🚗 Dans le cadre de nos échanges avec le Constructeur et le GCR concernant le VD, nous avons également défendu un assouplissement du critère VD pour les sites Excellence, afin de leur permettre de prendre un VD hybride et non un VE. Malheureusement, le Constructeur n'a pas donné une suite favorable à cette demande.

👉 Toutefois, il a été accordé la possibilité de prendre une Clio VI sur le S2.

⚠ **Rappel – Leasing social 2025** (Communiqué GAR 146)

Nous vous informons que les **conditions du leasing social 2025** présentées par vos affaires de rattachement (R1) n'ont pas été validées par le GAR.

Nous tenons à rappeler qu'au lancement des discussions avec le constructeur, d'autres conditions avaient été clairement exposées et constituaient la base de nos échanges. Or, celles-ci ont été modifiées unilatéralement.